

# Mode d'emploi

Afin que votre enfant soit accueilli, vous devez, au préalable, vous assurer que celui-ci est bien inscrit à l'accueil de loisirs. Puis vous devez procéder à la réservation à l'aide de ce bulletin :

1. Remplissez les 2 volets en indiquant les jours de présence de votre enfant. à l'accueil de loisirs
2. Détachez la partie du bulletin qui vous est réservée. (conservez-la précieusement).
3. Transmettez le bulletin à la direction de l'éducation :
  - Par mail, à [enfance@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:enfance@villeneuve-saint-georges.fr)
  - Par dépôt à la direction de l'éducation (accueil ou boîte aux lettres)

## BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT

Accueil périscolaire et ALSH mixte Anatole France	<b>01 43 82 63 63</b>
Accueil périscolaire mixte Anne Sylvestre	<b>01 43 82 28 48</b>
Accueil périscolaire mixte Berthelot	<b>01 43 82 85 12</b>
Accueil périscolaire et ALSH mixte Condorcet	<b>01 43 82 28 48</b>
Accueil périscolaire maternel Jean de la Fontaine	<b>01 43 82 49 11</b>
Accueil périscolaire maternel Jean Zay	<b>01 43 89 52 14</b>
Accueil périscolaire élémentaire Jules Ferry	<b>01 43 82 23 93</b>
Accueil périscolaire mixte Marc Seguin	<b>01 43 89 67 80</b>
Accueil périscolaire mixte Paul Bert	<b>01 43 89 75 08</b>
Accueil périscolaire maternel Paul Vaillant Couturier	<b>01 43 89 05 58</b>
Accueil périscolaire et ALSH mixte Saint-Exupéry	<b>01 43 89 15 70</b>
Accueil périscolaire maternel Victor Duruy	<b>01 43 86 86 69</b>

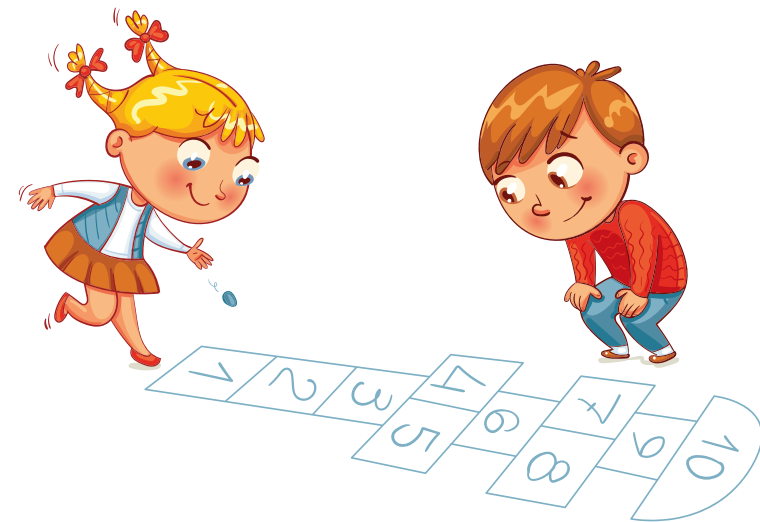
Pour les mercredis, l'inscription s'effectue à la journée ou à la demi-journée.

**MATIN:** accueil de 7h à 9h. **MIDI:** 11h30 à 13h30. **SOIR:** départ de 17h à 19h  
Les enfants pourront fréquenter l'accueil de loisirs uniquement les journées réservées, celles non utilisées seront automatiquement facturées.

Les Données à caractère personnel collectées sont destinées à la Mairie de Villeneuve Saint-Georges et sont nécessaires à l'inscription aux activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire en cours. La Mairie de Villeneuve Saint-Georges se fonde sur son intérêt public pour traiter vos données. L'accès aux données est strictement limité aux collaborateurs de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges en charge des traitements relatifs à la Direction de l'éducation. Elles sont conservées uniquement pour l'année scolaire en cours. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement des données vous concernant ainsi que du droit de communiquer des directives sur le sort de vos données après votre mort. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le DPO de la Mairie de Villeneuve Saint-Georges à l'adresse suivante : [dpo@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:dpo@villeneuve-saint-georges.fr). Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle, à savoir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

# Accueils de loisirs RÉSERVATIONS MATIN - MIDI - SOIR & MERCREDI

Du lundi 26 février au vendredi 05 avril 2024



**Fin des inscriptions le  
vendredi 23 février 2024**

**Direction de l'Éducation  
Service Enfance**

29 rue Henri Janin

01.71.34.60.03 - [enfance@villeneuve-saint-georges.fr](mailto:enfance@villeneuve-saint-georges.fr)

### Exemplaire à transmettre à l'accueil de loisirs

Nom et prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : .....

Numéro de téléphone : .....

Merci de cocher les jours de présence de votre enfant.

MATIN - MIDI - SOIR

Semaine du 26 février au 01 mars	Lundi 26			Mardi 27			Jeudi 29			Vendredi 01		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 04 au 08 mars	Lundi 04			Mardi 05			Jeudi 07			Vendredi 08		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 11 au 15 mars	Lundi 11			Mardi 12			Jeudi 14			Vendredi 15		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 18 au 22 mars	Lundi 18			Mardi 19			Jeudi 21			Vendredi 22		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 25 au 29 mars	Lundi 25			Mardi 26			Jeudi 28			Vendredi 29		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 02 au 05 avril	Lundi 01			Mardi 02			Jeudi 04			Vendredi 05		
	FÉRIÉ			Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

MERCREDI

FÉVRIER / MARS	Mercredi 28		Mercredi 06		Mercredi 13		Mercredi 20	
	J	R	J	R	J	R	J	R
½ journée	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
MARS / AVRIL	Mercredi 27		Mercredi 03					
	J	R	J	R				
½ journée	M	AM	M	AM				

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le :  
Signature :

### Exemplaire à conserver par la famille

Nom et prénom de l'enfant : .....

Accueil de loisirs fréquenté : .....

Nom et fonction de l'agent procédant à la réservation : .....

.....

Merci de cocher les jours de présence de votre enfant.

MATIN - MIDI - SOIR

Semaine du 26 février au 01 mars	Lundi 26			Mardi 27			Jeudi 29			Vendredi 01		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 04 au 08 mars	Lundi 04			Mardi 05			Jeudi 07			Vendredi 08		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 11 au 15 mars	Lundi 11			Mardi 12			Jeudi 14			Vendredi 15		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 18 au 22 mars	Lundi 18			Mardi 19			Jeudi 21			Vendredi 22		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 25 au 29 mars	Lundi 25			Mardi 26			Jeudi 28			Vendredi 29		
	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir
Semaine du 02 au 05 avril	Lundi 01			Mardi 02			Jeudi 04			Vendredi 05		
	FÉRIÉ			Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir	Matin	Midi	Soir

Merci d'entourer les jours (J) de présence et les repas (R) ou en ½ journée matin (M) ou après-midi (AM) de votre enfant. Pensez à cocher le repas si votre enfant déjeune (demi-journée ou journée).

MERCREDI

FÉVRIER / MARS	Mercredi 28		Mercredi 06		Mercredi 13		Mercredi 20	
	J	R	J	R	J	R	J	R
½ journée	M	AM	M	AM	M	AM	M	AM
MARS / AVRIL	Mercredi 27		Mercredi 03					
	J	R	J	R				
½ journée	M	AM	M	AM				

Fait à Villeneuve-Saint-Georges le :  
Signature :